



## Conseil Municipal du 09 avril 2018

A 20H00

VILLE DE DOUDEVILLE

### COMPTE-RENDU

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. MALANDRIN	X			
M. GEMEY	X			
Mme CUADRADO	X			
M. LAURENT	X			
Mme GUENOUX	X			
M. DEFRANCE		X		Mme TERRY
Mme TERRY	X			
M. METAIS	X			
M. FORTIN	X			
Mme PAIGNE	X			
M. MERIT	X			
M. DUTHOIT	X			
Mme HENRY	X			
M. LEMOUCHER	X			
Mme LEMOINE		X		Mme CUADRADO
Mme CHANEL	(à partir de la Q6)	X		M. GEMEY
Mme DUMAS			X	
Mme PETIT			X	
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
Mme FICET	X			
M. ORANGE	X			
Mme LECLERC	X			

Etait également présent : M. WAUTOT, Trésorier municipal.

**Secrétaire de séance** : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : **M. LEMOUCHER**

#### **1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 22 MARS 2018 :**

Il s'agit de l'examen et du vote du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 mars dernier.

#### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Mme Leclerc précise qu'au point n°9, page 12, la remarque sur le mobilier n'est pas de Mme Ficet mais d'elle-même. M. Malandrin répond que le compte-rendu sera modifié en tenant compte de cette remarque.

Présents : 18  
Exprimés : 21

Pour : 21  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, valident le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 mars 2018.

**2) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU 13 MARS 2018 :**



**COMMISSION SCOLAIRE  
13 MARS 2018  
18h00  
VILLE DE DOUDEVILLE**

**COMPTE-RENDU**

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
<b>M. MALANDRIN</b>	X			
<b>M. DEFRANCE</b>	X			
<b>M. FORTIN</b>	X			
<b>M. DUTHOIT</b>	X			
<b>M. LÉBOUCHER</b>		X		
<b>MME CHANEL</b>		X		
<b>MME LECLERC</b>		X		
<b>Suppléante : Mme GUENOUX</b>			X	
<b>Suppléant : M. DURÉCU</b>	X			

**Invités :** M. MERIT, Mme TONNERRE, Mme MARTIN, M. FOULON.

**Préambule :**

M. Defrance remercie les directrices d'avoir pris conscience des difficultés liées aux frais de fonctionnement des écoles. Cette année aucune augmentation n'est donc demandée.

**1-EFFECTIFS SCOLAIRES 2017/2018 :**

	Doudeville Maternelle	Doudeville Elémentaire	Hors- Doudeville Maternelle	Hors- Doudeville Elémentaire	Total 2015/ 2016	Total 2016/ 2017	Total 2017/ 2018
1- Ecole BRETON		126		110	229	221	236
Ecole MENSIRE	77		51		143	136	128
Ecole Ste Marie	29	32			172	174	185
Collège A. RAIMBOURG					376	386	393
<b>TOTAL</b>					<b>920</b>	<b>917</b>	<b>942</b>

Soit un total de **942** enfants scolarisés à Doudeville.

## **2 – BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 :**

	<i>Subventions allouées 2017</i>		<i>Demande année 2018</i>		<i>Avis de la commission</i>		<b>TOTAL</b>
	<i>Ecole Primaire</i>	<i>Ecole Maternelle</i>	<i>Ecole Primaire</i>	<i>Ecole Maternelle</i>	<i>Ecole Primaire</i>	<i>Ecole Maternelle</i>	
Voyages pédagogiques	13 € / élève	13 € / élève	<b>RECONDUCTION</b>		13 € x 236	13 € x 128	4 732,00 €
Fournitures scolaires	39,30 € / élève	39,30 € / élève			39,30 € x 236	39,30 € x 128	14 305,20 €
Matériel sportif	400 €	400 €			400 €	400 €	800,00 €
Budget Psychologue	750 € *				300 €		300,00 €
Manuels scolaires	1200 €				1200 €		1 200,00 €
Langue vivante	380 €				380 €		380,00 €
ULIS	500 €				500 €		500,00 €
Classes transplantées	36 € / élève				36 € x 126		4 536,00 €
Fête de NOËL	11€ / élève	11€ / élève			11 € x 236	11 € x 129	4 015,00 €
RASED	305 €				305 €		305,00 €
Musique	780 € *				250 €		250,00 €
Bibliothèque	600 €	400 €			600 €	400 €	1 000,00 €
Piscine					Entrée	Transport	Total piscine
					9 009,90 €	4 529 €	13 538,90 €
						<b>TOTAL</b>	<b>45 862,10 €</b>

\* Budget Psychologue (+ 500 € pour le renouvellement des tests psychologiques)  
Musique (+ 530 € pour la sonorisation du conte musical)

### **Piscine (pour information) :**

2016/2017 = 11.453.30 euros

2015/2016 = 12 788.50 euros

2014/2015 = 14 311. 40 euros

2013/2014 = 13 036.00 euros

M. Malandrin avertit les directrices sur la consommation de cartouches d'encre qui est trop élevée. Cela représente un budget non négligeable et va l'encontre de la mise en place de copieurs multifonctions pour réduire les dépenses. Mme Martin répond que les enseignants sont obligés d'imprimer dans leur classe lorsque les élèves font des travaux individuels et qu'il n'y a pas la possibilité d'envoyer un élève récupérer son impression dans les couloirs. M. Malandrin répond qu'il faut impérativement que la consommation de cartouches baisse et que les imprimantes ne seront pas renouvelées lorsqu'elles seront en fin de vie.

Mmes Martin et Tonnerre souhaitent que les factures leur soient envoyées avant paiement pour contrôle.

Les membres de la Commission s'interrogent sur l'augmentation du coût de la piscine (+ 2.415 €)

M. Malandrin souhaite que les achats de fournitures scolaires et de bureau soient faits dans la mesure du possible chez Bureau Vallée que chez Majuscule qui est beaucoup plus cher.

## **3 – BUDGET D'INVESTISSEMENT 2018 :**

### **1) Ecole maternelle :**

#### ***Définition des besoins pour 2018 :***

##### **Matériel :**

Appareil photo

vidéo projecteur

Sono salle de jeux

Jeux extérieurs

Meubles pour la bcd

### Travaux divers :

Repeindre les jeux de la cour  
Revoir le gazon/boucher les trous  
Peinture d'une classe  
Ramener la bcd dans l'école

## **2) Ecole élémentaire :**

### ***Définition des besoins pour 2018 :***

#### Matériel :

**Photocopieuse couleur** ne fonctionnant plus depuis le mois de janvier, le quota étant dépassé.  
Nécessité également de changer les codes des enseignants et de relier le portable de la direction sur ce dernier.

#### Travaux divers :

**Cantine :** rajouter des porte-manteaux

Installation des **babyfoots** qui sont arrivés à l'école. Ils ont été achetés par le périscolaire l'an dernier et sont en attente de montage.

2- **Des tables de Ping Pong** dans l'école.

Réparer le **banc en béton violet** car il est cassé depuis le mois de septembre

Mettre des **bacs à fleurs** sous les arbres.

Remettre des **poubelles transparentes** dans la cour.

Mettre des **hauts parleurs** dans le couloir du haut

Réparer les **toilettes**

Repeindre **les jeux au sol**, retracer le terrain de foot, dessiner un terrain de billes

Rénover la **barrière verte**

**Repeindre les classes** et les fenêtres de la BCD :

Refaire la toiture et repeindre le **préau** ; le sol se déforme de plus en plus au pied des colonnes des trous se forment, on peut y mettre un pied d'enfant.

Vérifier l'**escalier de secours** de la classe de CM2.

**Repeindre le sol** de la classe de CM1/2

Remettre de la **lumière à la sortie** de l'étude

Réparer les **stores à lamelle** des classes.

**Mobilier de la classe** de Mme Bouquet à changer.

**Gouttières** décrochées

MM. Malandrin et Defrance prennent note des demandes des directrices et les travaux seront programmés par priorité sur l'année. Concernant les travaux de l'école élémentaire, la réfection du préau est prévue cette année, de l'enrobé à froid va être appliqué rapidement aux pieds des poteaux du préau pour boucher les trous et les gouttières vont être raccrochées rapidement. Concernant la Bcd de l'école maternelle, il convient de retrouver les anciens meubles pour les réintégrer à l'école. Concernant les travaux de peinture, les directrices doivent donner les priorités.

Le problème des quotas des copieurs va être résolu très rapidement en prenant contact avec Toshiba. M. Mérit se charge de chercher des devis pour le vidéoprojecteur, la sono et les appareils photo. En revanche, il n'y aura pas d'investissement cette année pour les jeux extérieurs et les tables de ping pong.

## **4 – QUESTIONS DIVERSES :**

M. Durécu demande s'il y a une fermeture de classe cette année. M. Malandrin répond que non. M. Durécu demande s'il est vrai que la commune d'Amfreville va envoyer ses enfants vers les écoles d'Yvecrique. M. Defrance répond que oui, c'est officiel puisque nous avons reçu leur délibération actant ce transfert. M. Malandrin précise qu'il n'y a pas eu de communication officielle de la part d'Amfreville. Les directrices précisent qu'elles n'ont eu l'information de la part de la commune d'Amfreville qu'au moment du recensement des élèves. M. Malandrin trouve déplorable que les maires d'Amfreville et d'Yvecrique n'aient pas pris contact avec lui en amont pour échanger à ce sujet.

Mme Tonnerre fait part de l'inquiétude de l'ensemble du personnel quant au départ prochain de Mme Guérin. M. Malandrin répond que Mme Guérin sera remplacée en interne jusqu'à la fin de l'année scolaire et le poste sera remplacé à 100% à partir de la rentrée de septembre, toujours en interne.

Mme Martin s'inquiète de la fin du contrat de 20 h de Mme Catherine Robert qui occupe un poste d'AVS administrative rémunérée par l'Education Nationale. Son contrat ne sera pas renouvelé et elle ne sera pas remplacée par le MEN. M. Malandrin répond que Mme Robert sera reconduite sur les 15 heures qu'elle a actuellement avec la commune mais ce n'est en aucun cas à la commune de se substituer au MEN. M. Malandrin précise qu'il a reçu Mme Robert pour lui expliquer et a envoyé un courrier à l'inspecteur, il y a un mois environ. Courrier resté sans réponse. Mme Martin ne sait pas comment faire sans Mme Robert pour le bon fonctionnement de l'école. M. Malandrin répond qu'il va étudier la possibilité d'affecter les 15 heures de la commune au temps école. M. Malandrin précise que la demande de la MEF est de réduire le nombre d'agents affectés aux écoles.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H20.**

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 18**

**Exprimés : 21**

**Pour : 21**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, valident le compte-rendu de la Commission Scolaire du 13 mars 2018.**

**3) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TARIFICATIONS ET DROITS DE PLACE DU 20 MARS 2018 :**

**Commission Tarifications et Droits de place**

**20 Mars 2018**

**VILLE DE DOUDEVILLE**

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
<b>M. MALANDRIN</b>	X			
<b>M. GEMEY</b>	X			
<b>MME CUADRADO</b>		X		
<b>MME PAIGNE</b>			X	
<b>MME DUMAS</b>			X	
<b>MME PETIT</b>			X	
<b>MME FICET</b>	X			

<b>MME LEMOINE (suppléante)</b>		<b>X</b>		
<b>M. ORANGE (suppléant)</b>			<b>X</b>	

**Invités présents :** M. Duthoit  
M. Mérit  
M. Vasse

### COMPTE RENDU

• **A- PRINCIPAUX TARIFS OU REGLEMENTS EN VIGUEUR :**

• **Bilan des droits de place en euros :**

	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<i>Recettes</i>	6 806.40	6 874.40	6799.60	6130.45	5793.10
<i>Dépenses</i>	2 461.92	2 644.08	2704.56	2779.80	2789.08
<i>Excédent</i>	<b>4 344.48</b>	<b>4 230.32</b>	<b>4095.04</b>	<b>3350.65</b>	<b>3004.02</b>

• **Les tarifs pour 2017 étaient les suivants :**

**Art. 1<sup>er</sup> :** **Marchés et produits de la ferme:** Commerçants s'installant sur le marché, sur les étaux en voiture - magasin ou à même le sol : 0.50 euro le mètre linéaire, sur une profondeur de 3 mètres, avec un minimum de perception de 2.50 euros.

La Commission propose de réintégrer les 0.76 euro d'animation du marché dans la fourniture des sacs poubelles et le nettoyage de la place Général de Gaulle après le marché.

Total « coût de nettoyage » : 1 euro.

Le minimum de perception est confirmé à 3.50 euros et également le tarif pour la location de chalet : 10 euros la matinée (avec possibilité de le garder l'après-midi).

**GRILLE TARIFS MARCHÉ :**

<b>MINIMUM</b>	<b>3.50€</b>	<b>10M</b>	<b>5.50€</b>	<b>14M</b>	<b>7.50€</b>	<b>18M</b>	<b>9.50€</b>
<b>7M</b>	<b>4.00€</b>	<b>11M</b>	<b>6.00€</b>	<b>15M</b>	<b>8.00€</b>	<b>19M</b>	<b>10.00€</b>
<b>8M</b>	<b>4.50€</b>	<b>12M</b>	<b>6.50€</b>	<b>16M</b>	<b>8.50€</b>	<b>20M</b>	<b>10.50€</b>
<b>9M</b>	<b>5.00€</b>	<b>13M</b>	<b>7.00€</b>	<b>17M</b>	<b>9.00€</b>	<b>21M</b>	<b>11.00€</b>

**Proposition nouveau tarif : Reconduction**

**Art. 2<sup>ème</sup> :** **Foires foraines :** Pour les industriels et marchands forains par tranche de 7 jours, à l'occasion des foires : 0.85 euro le m<sup>2</sup> avec un minimum de perception de 10.00 euros.

La Commission demande aux artisans forains d'installer leur caravane sur le parking situé route de Routes.

**Proposition nouveau tarif : Reconduction**

**Art. 3<sup>ème</sup> :** **Exposition de véhicules ou de matériels agricoles :**

Exposants doudevillais : 2.50 euros pour les trois premiers véhicules et application de l'article 1<sup>er</sup> pour les véhicules suivants.

**Proposition nouveau tarif : Reconduction**

**Art. 4<sup>ème</sup> :** **Braderies et autres manifestations commerciales :** 2.50 euros le mètre linéaire avec minimum de perception de 10.00 euros et la gratuité pour les Doudevillais sur une longueur de 6 mètres (pour une longueur

supérieure à 6 mètres, le mètre linéaire est payant pour les Doudevillais).

**Proposition nouveaux tarifs : Reconduction**

**Art. 5<sup>ème</sup> : Cirques** : Tarif de 10.00 euros par séance au lieu de 10.00 euros de forfait journalier en 2012.

La Commission demande aux cirques, de s'implanter sur le parking route de Routes.

**Proposition nouveaux tarifs : Reconduction**

**Art. 6<sup>ème</sup> : Camions d'outillage** : Forfait de 38.00 euros pour une demi-journée.

**Proposition nouveaux tarifs : Reconduction**

**Marchés - remarques** : Prévoir l'installation de panneaux permanents pour signaler l'interdiction de stationner le jour de marché (00h00 à 15h00).

**A étudier l'emplacement des cirques et le stationnement des caravanes avec le problème de l'utilisation de l'eau.**

**B – TARIFS ET REGLEMENT DES SALLES COMMUNALES :**

**Bilan financier de l'utilisation des salles des fêtes, en euros :**

	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<i>Recettes</i>	3 945.41	2 512.00	2315.00	2450.00	2336.00
<i>Dépenses</i>	5 928.27	5 330.85	2077.15	977.91	1142.63
<i>Résultat</i>	<b>- 1 982.86</b>	<b>- 2 818.85</b>	<b>237.85</b>	<b>1472.09</b>	<b>1193.37</b>

**Généralités pour les toutes les salles communales :**

**La location des salles communales est ouverte à tous. La priorité est réservée aux Doudevillais avec un délai de référence d'un an pour la réservation de la salle.**

**Toute demande de location de salles devra être formulée par écrit et cette demande sera présentée en réunion d'Adjoints ou en commission foires et marchés, pour accord.**

**L'encaissement, pour toutes les salles communales, se fera à la réservation ou à la remise des clefs.**

**Il est demandé de présenter une attestation d'assurance à la réservation de la salle**

**Les salles communales sont louées avec tables et chaises (sans vaisselle).**

La gratuité est accordée pour les assemblées générales, les réunions du Conseil d'administration ou de bureau des associations doudevillaises. Cette gratuité s'accorde à toutes les salles.

La gratuité est également accordée pour le repas annuel du Club de l'Amitié, le Banquet de la Ste Cécile et la Sainte Barbe, de même que les activités de « l'Animation Jeunesse », les activités pédagogiques (liées directement à la classe) et pour toute cérémonie se rapportant directement aux activités et aux repas officiels du Comité de Jumelage et pour le Téléthon.

Il est attribué une réservation gratuite par an, pour chaque association doudevillaise, dans une des salles communales lors de la première utilisation.

Par contre, si la salle est restée vacante le jour de la réservation, le tarif de location sera alors réclamé à l'association.

**Toute demande de gratuité exceptionnelle concernant la mise à disposition d'une salle communale sera examinée soit en Commission « Foires et Marchés », soit en réunion d'Adjoints.**

Gratuité des salles pour les galettes des Rois et arbre de Noël si la manifestation a lieu entre les membres de l'association.

**Régime applicable aux employés communaux (actifs et retraités) :**

Pour les employés en activité ainsi que pour les retraités, le prêt d'une salle communale sera consenti à titre gratuit pour une journée uniquement, la journée complémentaire sera facturée 50 % du prix pour le week-end, à concurrence d'une réservation par an.

**Possibilité de prêt d'une salle communale à la suite d'une inhumation dans l'un des cimetières de DOUDEVILLE (gratuit).**

**SALLE DE VAUTUIT :**

La capacité d'accueil de la salle est de 50 personnes maximum.

Monsieur l'Agent de Police municipale est chargé de faire l'état des lieux (*même pour le comité des fêtes de Vautuit*) et la remise des clefs lors de toute attribution.

**TARIFS SALLE VAUTUIT :**

	<b>Tarifs actuels</b>	<b>Nouveaux tarifs</b>
<i>Particulier Doudevillais</i>	<b>100.00 euros</b>	<b>100.00 euros</b>
<i>Particulier hors Doudevillais</i>	<b>125.00 euros</b>	<b>125.00 euros</b>

Une caution de 350 euros sera demandée lors de la réservation de la salle.

La salle va être entièrement rénovée cette année 2018.

**SALLE RPA :**

La sonorisation de la salle est interdite, sauf dérogation exceptionnelle et accord de Monsieur Le Maire.

**TARIF SALLE RPA :**

**Vin d'honneur – sans musique :**

	<b>Tarifs actuels</b>	<b>Nouveaux tarifs</b>
<i>Particulier Doudevillais</i>	<b>100.00 euros</b>	<b>100.00 euros</b>
<i>Particulier hors Doudevillais</i>	<b>150.00 euros</b>	<b>150.00 euros</b>

**Repas – sans musique :**

	<b>Tarifs actuels</b>	<b>Nouveaux tarifs</b>
<i>Particulier Doudevillais</i>	<b>250.00 euros</b>	<b>250 euros</b>
<i>Particulier hors Doudevillais</i>	<b>320.00 euros</b>	<b>320 euros</b>

**HÔTEL DE VILLE :**

a) **Salle d'Honneur** : pour les associations, congrès et organismes privés (hors particuliers) :

**Demi-journée : 200.00 euros**

**Journée : 350.00 euros**

b) **Salle du rez-de-chaussée** : pour les congrès et organismes privés (réunions simples et vins d'honneur) et pour les particuliers (vins d'honneur) :

**Demi-Journée :**

	<b>Tarifs actuels</b>	<b>Nouveaux tarifs</b>
<i>Particulier Doudevillais</i>	<b>150.00 euros</b>	<b>150.00 euros</b>
<i>Particulier hors Doudevillais</i>	<b>190.00 euros</b>	<b>190.00 euros</b>

**Journée :**

	<b>Tarifs actuels</b>	<b>Nouveaux tarifs</b>
<i>Particulier Doudevillais</i>	<b>250.00 euros</b>	<b>250.00 euros</b>
<i>Particulier hors Doudevillais</i>	<b>320.00 euros</b>	<b>320.00 euros</b>

**c) Location des deux salles simultanément :**

**Demi-journée : 300.00 euros**

**Journée : 500.00 euros**

La salle du rez-de-chaussée pourra être louée pour les expositions des associations doudevillaises :

- Si l'entrée est libre, le prêt de la salle du rez-de-chaussée sera consenti à titre gratuit pour les associations doudevillaises.

- Si l'entrée est payante, la location de la salle du rez-de-chaussée sera de 75.00 euros pour les associations doudevillaises.

La salle du rez-de-chaussée pourra être louée pour les expositions des associations non doudevillaises :

- Si l'entrée est libre, la location de la salle du rez-de-chaussée sera de 50.00 euros pour les associations non doudevillaises.

- Si l'entrée est payante, la location de la salle du rez-de-chaussée sera de 100.00 euros pour les associations non doudevillaises.

**La location sera effective, avec remise des clefs, contre paiement du tarif de location et dépôt de la caution, à savoir 500.00 euros.**

**Cette caution sera réclamée dès la réservation.**

**Toute autre demande de location de la salle d'Honneur ou de la salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville (non prévue par le règlement ci-dessus) sera étudiée soit en Commission « Foires et Marchés », soit en séance du Conseil Municipal.**

***Prévoir la mise en place de containers de tri dans chaque salle. Prévoir un règlement à remettre à chaque réservation de salle.***

**C - TARIFS DES CONCESSIONS AUX CIMETIERES :**

**Personnes ayant droit à inhumation dans les cimetières de la commune et dans l'espace cinéraire :**

**Article L2223-3 :**

- 1) Toute personne décédée sur le territoire de la commune quel que soit son domicile
- 2) Toute personne domiciliée sur le territoire de la commune alors même qu'elle serait décédée dans une autre commune
- 3) Toute personne ayant droit à une sépulture de famille dans le cimetière communal, quels que soient son domicile et le lieu de décès
- 4) Aux français établis hors de France n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune et qui sont inscrits sur la liste électorale de celle-ci

Le maire pourra autoriser, à titre exceptionnel, dans la mesure où l'espace disponible le permet, l'inhumation dans les cimetières communaux de personnes n'entrant pas dans ces catégories mais démontrant des liens particuliers avec la commune. Dans ce cas, une demande motivée devra être formulée à la mairie par écrit.

### Tarif des concessions

	TARIFS 2017	TARIFS 2018
Concession de 30 ans pleine terre	} 375 euros	375 EUROS
Concession de 30 ans pour un caveau		
Concession de 50 ans pleine terre	} 575 euros	575 EUROS
Concession de 50 ans pour un caveau		
Taxe inhumation (Anciennement superposition) : 250 euros		250 EUROS

### Cavernes :

Concession de 15 ans	150.00 euros	150 EUROS
Concession de 30 ans	300.00 euros	300 EUROS

Taxe inhumation (Anciennement superposition) : 120 euros 120 EUROS

Taxes de dispersion des cendres au jardin du souvenir : 25 euros 25 EUROS

### Columbarium :

Concession pour une case durée 15 ans	1 000.00 euros	1.000 EUROS
Taxe inhumation (Anciennement superposition) :	250 euros	250 EUROS

*Les premières concessions du columbarium arrivent à échéance. Il convient de prévoir un tarif de renouvellement de concession.*

*Les membres de la Commission décident de fixer le tarif suivant :*

- *Renouvellement de concession pour une case durée 15 ans 500.00 euros*

*Mme Ficet trouve que le tarif de renouvellement est excessif comparativement aux autres communes. M. Malandrin répond que les tarifs seront revus lors de la mise en place d'un nouveau columbarium.*

Le dépôt d'urne peut se faire dans le caveau familial ou scellé sur la pierre tombale. Un droit de taxe d'inhumation est alors demandé : 250 euros.

### Caveaux :

Pour ne pas faire de concurrence aux entreprises locales, la vente d'un caveau deux places sera de 1.900 euros.

Lors d'un relevage, si le caveau est en bon état, la vente de ce même caveau pourra se faire au tarif de **800 euros**, il s'agira alors d'un acte de cession de bien funéraire.

L'achat d'un caveau donnera obligatoirement achat d'une concession.

#### **Dispositions particulières :**

La Commune décide la réouverture de la vente d'avance d'emplacement dès la fin des travaux.

M. le Maire, les Adjoints aux Maires, La Commission « Foires et Marchés », et le Conseil Municipal se donnent la possibilité d'étudier les demandes particulières d'inhumation dans l'un des cimetières de DOUDEVILLE.

Le renouvellement d'une concession se fera selon le tarif en vigueur.

Mise en place de quatre clefs de sécurité pour fermer un des battants de chaque barrière des cimetières de DOUDEVILLE.

La clef est à disposition en mairie. Une lettre d'information a été transmise aux entreprises de pompes funèbres. La caution pour la remise de la clef est portée à 300.00 euros.

Des clichés pourraient être pris par les agents techniques communaux, lors des traçages, afin de photographier les tombes aux alentours et ainsi relever d'éventuels dommages ultérieurs.

#### **D – DROIT D'OCCUPATION AU CHENIL DE LA COMMUNE :**

- Forfait de base : 50.00 euros
- Montant par jour de garde : 20.00 euros par jour

#### **Proposition nouveau tarif : Reconduction**

#### **E – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :**

##### **Occupation permanente du domaine public :**

- Terrasse de café, fleuriste : 5.00 euros le m<sup>2</sup>, à l'année.

##### **Occupation temporaire du domaine public :**

- Echafaudage : **Tarif de 3.00 euros par jour, limité à 15 jours d'échafaudage (avec renouvellement possible sur demande d'arrêté municipal).**
- Place de stationnement réservée et marquée au sol (ambulance, auto-école, taxi) : 120.00 euros à l'année, par véhicule.

#### **F – QUESTIONS DIVERSES :**

M. Malandrin pose la question du problème de l'accueil des chats errants.

### Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Mme Cuadrado précise que le tarif définitif de renouvellement de l'emplacement dans le columbarium pour une durée de 15 ans est de 250 €, ce tarif ayant été adopté par délibération lors du dernier Conseil municipal en date du 23 mars 2018. Dans un souci d'harmonisation, Mme Cuadrado demande à ce que le renouvellement de l'emplacement des cavurnes pour une durée de 15 ans soit basé sur la même tarification, soit 250 €.

M. Mérit demande pourquoi n'y a-t-il qu'à la salle de Vautuit qu'un état des lieux est fait à la restitution des clés et pourquoi ce n'est pas fait sur l'ensemble des salles. M. Malandrin répond qu'il faut étudier la possibilité de le généraliser mais la difficulté réside dans la mise en œuvre.

Présents : 18

Exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, valident le compte-rendu de la Commission Tarification et Droits de place du 20 mars 2018.

### 4) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VIE ASSOCIATIVE DU 20 MARS 2018 :



## Commission Vie Associative

Mercredi 20 Mars 2018 à 18h30

### VILLE DE DOUDEVILLE

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
- M. MALANDRIN	X			
- M. GEMEY	X			
MME CUADRADO		X		
MME PAIGNE			X	
MME DUMAS			X	
MME PETIT			X	
MME FICET	X			
MME LEMOINE (suppléante)		X		
M. ORANGE (suppléant)			X	

Invités : M. DUTHOIT  
M. MERIT

### COMPTE-RENDU

- Préparation du budget 2018

- Questions diverses

<b>SUBVENTIONS MUNICIPALES</b>							
<b>ANNEE 2018</b>							
	<b>SUBVENTIONS 2017</b>			<b>SUBVENTIONS 2018</b>			<b>OBSERVATIONS</b>
	<b>NOMBRE ADHERENTS OU FORFAIT</b>	<b>SOMME ACCORDEE</b>	<b>TOTAL</b>	<b>NOMBRE ADHERENTS OU FORFAIT</b>	<b>SOMME ACCORDEE</b>	<b>TOTAL</b>	
AMICALE SAPEURS POMPIERS	FORFAIT	750,00	<b>750,00</b>	FORFAIT	750,00	<b>750,00</b>	
ACPG	FORFAIT	450,00	<b>450,00</b>	FORFAIT	450,00	<b>450,00</b>	
AFN	FORFAIT	500,00	<b>500,00</b>	FORFAIT	300,00	<b>300,00</b>	
COMITE ECHANGES CULTURELS	FORFAIT	500,00	<b>500,00</b>	FORFAIT	750,00	<b>750,00</b>	Voyage Bad Nenndorf
DOUDEVILLE EN FETE	FORFAIT	35 500,00	<b>35 500,00</b>	FORFAIT	36 000,00	<b>36 000,00</b>	35.500 € + 500 €
CLUB AMITIE	93	7,00	<b>651,00</b>	80	7,00	<b>560,00</b>	
BANQUE ALIMENTAIRE	FORFAIT	2 257,00	<b>2 257,00</b>	FORFAIT	4 091,00	<b>4 091,00</b>	
ADM	APPEL COTIS.	237,60	<b>237,60</b>	APPEL COTIS.	236,07	<b>236,07</b>	
DOUDEVILLE ACCUEIL	FORFAIT	1 500,00	<b>1 500,00</b>	FORFAIT	1 500,00	<b>1 500,00</b>	
LA RENAISSANCE	FORFAIT	4 500,00	<b>4 500,00</b>	FORFAIT	4 500,00	<b>4 500,00</b>	Obligation de participation aux fêtes
COMITE DES FETES VAUTUIT	FORFAIT	500,00	<b>500,00</b>	FORFAIT	500,00	<b>500,00</b>	
CAUE	APPEL COTIS.	298,32	<b>298,32</b>	APPEL COTIS.	301,00	<b>301,00</b>	
PIGEONS CLUB							Pas de dossier depuis 2 ans
PREVENTION ROUTIERE	FORFAIT	100,00	<b>100,00</b>	FORFAIT	100,00	<b>100,00</b>	
MARQUISE DOUDEVILLAISE	PROVISION	150,00	<b>150,00</b>	FORFAIT	150,00	<b>150,00</b>	Ordinateur
A3DE	PROVISION	100,00	<b>100,00</b>	FORFAIT	100,00	<b>100,00</b>	
UCAD	FORFAIT	4 000,00	<b>4 000,00</b>	FORFAIT	4 000,00	<b>4 000,00</b>	3500€ + 500 € marché de Noël
MUSETTE EN FETE	FORFAIT	150,00	<b>150,00</b>	FORFAIT	150,00	<b>150,00</b>	
SEINE MARITIME ATTRACT.	PROVISION 0,40/HABITANT	1 056,00	<b>1 056,00</b>				Pris en charge par la Comcom
MAM O COMME 3 POMMES	FORFAIT	200,00	<b>200,00</b>	FORFAIT	200,00	<b>200,00</b>	
CLASSIQUE A TOUT PRIX	FORFAIT	200,00	<b>200,00</b>	FORFAIT	200,00	<b>200,00</b>	
CLIC	PROVISION	530,00	<b>530,00</b>	FORFAIT	530,00	<b>530,00</b>	
SAUVEGARDE PATRIMOINE	PROVISION	150,00	<b>150,00</b>	PROVISION	150,00	<b>150,00</b>	PAS DE DOSSIER
SOLIDARITE ALYSTAIR	FORFAIT	150,00	<b>150,00</b>	PROVISION	150,00	<b>150,00</b>	PAS DE DOSSIER
DES VOIX UNIES	FORFAIT	150,00	<b>150,00</b>	PROVISION	150,00	<b>150,00</b>	PAS DE DOSSIER
FONDATION DU PATRIMOINE	FORFAIT	150,00	<b>150,00</b>	FORFAIT	150,00	<b>150,00</b>	
<b>TOTAL</b>			<b>54 729,92</b>			<b>55 968,07</b>	

**+ 150 € pour la nouvelle association « Coup de pouce » soit un total de 56.118,07 €.**

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS SPORTIVES							
ANNEE 2018							
	SUBVENTIONS 2017			SUBVENTIONS 2018			
	NOMBRE LICENCIES OU FORFAIT	SOMME ACCORDEE	TOTAL	NOMBRE LICENCIES OU FORFAIT	SOMME ACCORDEE	TOTAL	OBSERVATIONS
USD	187	28,00	5 236,00	179	28,00	5 012,00	Subvention en déduction du mini-bus
	FORFAIT ARBITRAGE	4 000,00	4 000,00	FORFAIT ARBITRAGE	0,00	4 000,00	158 + 21 adhérents
			<b>9 236,00</b>			<b>9 012,00</b>	
HAND BALL	140	22,00	3 080,00	158	22,00	3 476,00	Peinture
	FORFAIT ARBITRAGE	2 300,00	2 300,00	FORFAIT ARBITRAGE	2 300,00	2 300,00	
			<b>5 380,00</b>			<b>5 776,00</b>	
BADMINTON	68	16	1088	67	16	1072	
	COUT SALARIAL	600	600	COUT SALARIAL	600	600	
			<b>1688</b>			<b>1672</b>	
VELO CLUB DOUDEVIL'LIN	18	16	<b>288</b>	27	16	432	DEMANDE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
						100	TENUE DOUDEVILLE (renouvelable tous les 3 ans)
						<b>532</b>	
COUREURS DU LIN	21	16	336	34	16	544	DEMANDE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
	FRAIS DE COUVERTURE MEDICALE	200	200	FRAIS DE COUVERTURE MEDICALE	200	200	TENUE DOUDEVILLE (renouvelable tous les 3 ans)
			<b>536</b>			100	
						<b>844</b>	
BOXE AMERICAINE							
CLUB PETANQUEUX	27	8	<b>216</b>	26	8	<b>208</b>	
DOUDEVILLE ACCUEIL ECHECS	FORFAIT	300	<b>300</b>	FORFAIT	300	300	DEMANDE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
						250	RENOUVELLEMENT PENDULES (SUR 4 ANS)
						<b>550</b>	
DRAGONFLY	31	16	<b>496</b>	32	16	<b>512</b>	
JUDO CLUB	42	16	672	43	16	688	
	ORGANISATION DE STAGE	150	150	ORGANISATION DE STAGE	150	150	
			<b>822</b>			<b>838</b>	
TENNIS CLUB	PROVISION	800	<b>800</b>	PROVISION	800	<b>800</b>	PAS DE DOSSIER
<b>TOTAL</b>			<b>10 526,00</b>			<b>20 744,00</b>	

#### Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. Durécu s'étonne qu'il y ait 2 associations du patrimoine même si c'est une bonne chose. M. Malandrin répond qu'il faut dissocier l'association Sauvegarde du Patrimoine, association doudevillaise et la Fondation du Patrimoine qui est un organisme privé indépendant à but non lucratif. Il s'agit dans ce cas d'une cotisation.

Présents : 18  
Exprimés : 21

Pour : 21  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, valident le compte-rendu de la Commission Vie Associative du 20 mars 2018.

**5) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION FINANCES DU 04 AVRIL 2018 :**



## Commission des Finances

Mercredi 04 Avril 2018

A 19H00

VILLE DE DOUDEVILLE

### COMPTE-RENDU

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. MALANDRIN	X			
MME GUENOUX	X			
M. GEMEY	X			
MME CUADRADO		X		
M. LAURENT		X		
M. DEFRANCE	X			
MME TERRY		X		
M. FORTIN	X			
M. METAIS	X			
M. MERIT	X			
M. LEMOUCHER			X	
MME LEMOINE		X		
MME CHANEL			X	
MME PETIT			X	
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE		X		
MME FICET		X		

**Invités :**  
**M. DUTHOIT**  
**M. FOULON**

**Ordre du jour :**

- 1) Compte administratif 2017
- 2) Résultats 2016 et 2017
- 3) Proposition d'affectation des résultats
- 4) Budget Ville Prévisionnel 2018
- 5) Contributions directes
- 6) Questions diverses

## 1) PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET VILLE

### A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	CA 2017	CA 2016	CA 2015
011	Charges à caractère général	522 118.99	608 179.41	654 183.85
012	Charges de personnel	1 466 247.28	1 473 844.61	1 468 574.27
014	Atténuation de produits			
65	Autres charges de gestion courante	353 617.77	282 513.14	287 217.87
66	Charges financières	51 887.09	53 555.87	44 639.60
67	Charges exceptionnelles	66.92	6 943.14	457
68	Dotations aux provisions		1 012.31	
042	Opération de transfert entre sections	7 629.34	82 135.71	
<b>Total</b>	<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 401 567.39</b>	<b>2 508 184.19</b>	<b>2 455 072.59</b>

#### Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	CA 2017	CA 2016	CA 2015
013	Atténuation de charges	114 372,62	98 983.21	146 882.88
70	Produits des services domaniaux	398 275,71	142 258.48	101 373.92
73	Impôts et taxes	1 222 590,22	1 214 407.69	1 212 408.10
74	Dotations subventions participation	1 003 502,24	976 024.47	1 216 337.72
75	Autres produits de gestion courante	66 909,99	56 867.14	63 925.50
76	Produits financiers	4,28	2.62	
77	Produits exceptionnels	6 673,02	28 149.23	11 555.27
042	Opération de transfert entre sections	26 818,73	90 130.71	44 471.56
<b>Total</b>	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>2 839 146,81</b>	<b>2 606 823.55</b>	<b>2 796 954.95</b>

### B) SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes par programme, en 2017, sont les suivantes :

#### Dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé	CA 2017
21	Immobilisations Corporelles	232 316,36
23	Immobilisations en cours	171 119,74
16	Remboursement en capital des emprunts	159 602,44
20	Immobilisations incorporelles	10 265,19
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 818,73
<b>Total</b>		<b>600 122,46</b>

#### Recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé	CA 2017
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 629,34
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	193 177,12
13	Subventions d'investissement	48 325,77
10222	FCTVA	23 598,28
10226	TA	9 833,90
16	Emprunts	265 104,96
<b>Total</b>		<b>547 669,37</b>

## 2) RESULTATS

### RESULTATS 2016

En euros		INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
<b>RECETTES</b>	<b>TITRE EMIS</b>	399 312.78	2 606 823.55	3 006 136.33
<b>DEPENSES</b>	<b>MANDATS EMIS</b>	1 266 471.00	2 508 184.19	3 774 655.19
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE 2016</b>		<b>-867 158.22</b>	<b>98 639.36</b>	<b>-768 518.86</b>

### RESULTATS DE CLOTURE 2016

	Résultat de clôture de l'exercice précédent (2015)	Part affectée à l'investissement c/1068 - 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultats de clôture de 2016
<b>Investissement</b>	845 991.19		-867 158.22	- 21 167.03
<b>Exploitation</b>	581 900.43		98 639.36	680 539.79
<b>TOTAL</b>	<b>1 427 891.62</b>		<b>-768 518.86</b>	<b>659372.76</b>

### RESULTATS 2017

En euros		INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
<b>RECETTES</b>	<b>TITRE EMIS</b>	547 669,37	2 839 146,81	
<b>DEPENSES</b>	<b>MANDATS EMIS</b>	600 752,51	2 400 212,05	
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE 2017</b>		<b>- 53 083,14</b>	<b>438 934,76</b>	
		<b>- 55 773,13</b>	<b>424 942,30</b>	<b>369 169,17</b>

### RESULTATS DE CLOTURE 2017

	Résultat de clôture de l'exercice précédent (2016)	Part affectée à l'investissement c/1068 - 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultats de clôture de 2017
<b>Investissement</b>	- 22 682,84		- 55 773,13	- 78 455,97
<b>Exploitation</b>	487 481,03	143 691,35	424 942,30	768 731,98
<b>TOTAL</b>				

### **3) PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS**

#### **PROPOSITION DELIBERATION AFFECTATION DES RESULTATS**

#### **PROVISOIRE**

#### **SOUS RESERVE DE VALIDATION DU COMPTE DE GESTION DEFINITIF**

#### **DOUEVILLE**

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2017 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté	487 481,03 €
Ou Déficit de fonctionnement reporté	0,00 €
Excédent de fonctionnement année 2017	424 942,30 €
ou Déficit de fonctionnement année 2017	0,00 €
<b>Total Excédent de fonctionnement</b>	<b>912 423,33 €</b>
<b>Ou Total Déficit de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>

Excédent d'investissement reporté	0,00 €
Ou Déficit d'investissement reporté	108 124,20 €
<b>DIFFERENCE ENTRE CA ET CG DEPUIS 2004</b>	<b>85 441,36 €</b>
Excédent d'investissement année 2016	0,00 €
ou Déficit d'investissement année 2016	55 773,13 €
<b>Total Excédent d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Ou Total Déficit d'investissement</b>	<b>78 455,97 €</b>

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2017 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées	65 235,38 €
Recettes d'investissement reportées	0,00 €
<b>Solde positif</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Ou Solde Négatif</b>	<b>65 235,38 €</b>

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser)

<b>Besoin d'autofinancement</b>	<b>143 691,35 €</b>
---------------------------------	---------------------

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068)</b>	<b>143 691,35 €</b>
<b>Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)</b>	<b>768 731,98 €</b>
<b>Ou Report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépenses)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses)</b>	<b>78 455,97 €</b>

---

#### 4) BUDGET VILLE PREVISIONNEL 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
RECETTES PROPRES 2 531 142,00	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2 638 762,58	SOLDE D'EXECUTION REPORTE 001 -	SOLDE D'EXECUTION REPORTE 001 78 455,97
EXCEDENT REPORTE 002 768 731,98	VIREMENT SECTION INVT 661 111,40	EXCEDENTS FONC CAPITALISES 1068 -	RESTES A REALISER 65 235,38
TOTAL 3 299 873,98	TOTAL 3 299 873,98	RECETTES PROPRES - FCTVA - TA 168 896,95	CAPITAL DES EMPRUNTS 221 000,00
		AMORTISSEMENTS 7 630,00	PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 614 244,00
		VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT 661 111,40	TRAVAUX EN REGIE 20 000,00
		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT 51 900,00	
		EMPRUNTS 109 397,00	
		OPERATION D'ORDRE	
		TOTAL 998 935,35	TOTAL 998 935,35

*Détails et restes à réaliser présentés en annexe.*

#### 5) CONTRIBUTIONS DIRECTES 2018

	BASES PREVISIONNELLES IMPOSITION 2018	TAUX 2018	TAUX 2017	PRODUIT FISCAL ATTENDU 2018
TAXE HABITATION	2 220 000	17,07	17,07	378 954
TAXE FONCIERE(BATI)	1 877 000	26,94	26,94	505 664
TAXE FONCIERE (NON BATI)	100 900	61,83	61,83	62 386
CFE	259 400	16,60	16,60	43 060
PRODUIT FISCAL				990 064

#### 6) QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.

#### Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. Perche s'interroge sur les résultats de clôture 2016 qui sont différents dans les montants aussi bien en investissement qu'en fonctionnement. Mme Guenoux répond que les chiffres présentés en Commission n'étaient pas définitifs, il y avait des régularisations en cours. M. Perche répond que les résultats de clôture ne peuvent pas être modifiés. M. Malandrin précise que les chiffres présentés en Commission sont des chiffres provisoires qui nous ont aidés à construire le budget primitif, seules les contributions directes sont fixées. De plus, les chiffres définitifs nous ont été donnés tardivement. M.

Perche répond qu'il est d'accord sur ce dernier point mais les reports de chiffres sont faux. M. Malandrin précise que le vote se porte uniquement sur les contributions directes car il y a effectivement une erreur dans le report des chiffres.

Présents : 18  
Exprimés : 21  
Pour : 16  
Contre : 0  
Abstentions : 5

Les membres du Conseil Municipal par 16 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) valident les contributions directes présentées lors de la Commission des Finances du 04 avril 2018.

#### 6) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX DU 04 AVRIL 2018 :



## Commission des Travaux et de l'Environnement Mercredi 04 Avril 2018 A 19H00 VILLE DE DOUDEVILLE **COMPTE-RENDU**

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS
M. MALANDRIN	X		
M. LAURENT		X	
MME TERRY	X		
M. METAIS	X		
M. DUTHOIT	X		
M. MERIT	X		
M. ORANGE	X		
M. PETIT		X	
<u>SUPPLEANTS :</u>			
Mme LECLERC			
M. FORTIN	X		

Étaient présents également : MME GUENOUX, M. DEFRANCE, M. DURECU, M. FOULON.

➤ **Budget 2018**

➤ **Questions diverses**

Article	Prévisions - Intitulés	Prévision	Décision	Engagé	RAR
	<b>130 - TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX</b>				
	<b>SOLDE DISPONIBLE</b>	<b>87 303,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>807,00 €</b>	<b>2 176,14 €</b>
<u>2135</u>	<u>INSTAL. GENERAL. AGENCEMT AMENAGEMNT CONSTRUCT°</u>				
2135	Maison des associations	807,00 €		807,00 €	
2135	Sanitaire école breton -	71 000,00 €			
2135	Pignon halettes	4 680,00 €			
2135	Accessibilité mairie(wurth)	873,00 €			
<u>2158</u>	<u>Autres installations, matériel et outillages techniques</u>				
2158	Radiateurs vautreut	1 900,00 €			
2158	Radiateur mairie	4 043,00 €			
<u>2313</u>	<u>Immobilisations corporelles en cours</u>				
2313	Peinture carrefour du lin	4 000,00 €			
	<b>131 - MATERIEL MAIRIE</b>				
	<b>SOLDE DISPONIBLE</b>	<b>19 915,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<u>2051</u>	<u>CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS,</u>				
2051	JVS Mairistem logiciel pour année 2018	9 780,00 €			
<u>2183</u>	<u>MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE</u>				
2183	Serveur	9 780,00 €			
2183	Fauteuil	170,00 €			
2183	Plastifieuse	185,00 €			
	<b>133 - ACQUISITION MATERIEL VOIRIE</b>				
	<b>SOLDE DISPONIBLE</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>123,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<u>21578</u>	<u>MATERIEL ET OUTIL. VOIRIE</u>				
21578	Meuleuse	3 750,00 €		123,00 €	
21578	Poubelles	1 250,00 €			
	<b>134 - MATERIEL ET TRAVAUX ECOLE</b>				
	<b>SOLDE DISPONIBLE</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 004,91 €</b>
<u>2135</u>	<u>INSTAL. GENERAL. AGENCEMT ET AMENAG. CONSTRUCT°</u>				
2135	Portails école	3 760,00 €			
<u>2188</u>	<u>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>				
2188	Appareil photo	90,00 €			
2188	Vidéo projecteur	150,00 €			
	<b>137 - ECLAIRAGE PUBLIC</b>				
	<b>SOLDE DISPONIBLE</b>	<b>97 393,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 994,05 €</b>
<u>21534</u>	<u>réseaux d'électrification(éclairage public)</u>				
21534	Devis	1 242,00 €			
21534	Enfouissement réseau bosc mare	46 020,00 €			
21534	Route de Seltot	6 467,00 €			
21534	Devis	11 867,00 €			
21534	Armoires U	16 423,00 €			
21534	Rue croix caumont	14 567,00 €			
21534	Eclairage à distance - GARCZYNSKI	807,00 €			
	<b>209 - AMENAGEMENT ESPACES VERTS</b>				
	<b>SOLDE DISPONIBLE</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 800,00 €</b>
<u>2121</u>	<u>AMENAGEMENT ESPACES VERTS</u>				
2121	Plantes vivaces	5 000,00 €			

	<b>215 - MATERIEL ESPACES VERTS</b>				
	<b>SOLDE DISPONIBLE</b>	<b>23 900,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<u>21578</u>	<u>MATERIEL ET OUTIL. VOIRIE</u>				
21578	Taille haie	500,00 €			
21578	Tondeuse	1 400,00 €			
21578	Matériel zéro phyto+ subvention de 12830€	22 000,00 €			
	<b>224 - TRAVAUX MAIRIE</b>				
	<b>SOLDE DISPONIBLE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 549,80 €</b>
<u>2135</u>	<u>INSTAL. GENERAL. AGENCEMT ET AMENAG. CONSTRUCT°</u>				
2135					
	<b>225 - REFECTION VOIRIES</b>				
	<b>SOLDE DISPONIBLE</b>	<b>42 103,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>2 644,80 €</b>
<u>2315</u>	<u>INSTAL. MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES</u>				
2315	Pose cc1 mare aux loups	4 038,00 €			
2315	Centre bourg	6 056,00 €			
2315	Rue du plessis	5 220,00 €			
2315	Carrefour de seltot	6 952,00 €			
2315	Rue du fourneau	14 837,00 €			
2315	Enrobé à froid	5 000,00 €		2 000,00 €	
	<b>232 - BATIMENT SERVICES TECHNIQUES</b>				
	<b>SOLDE DISPONIBLE</b>	<b>3 228,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<u>2135</u>	<u>INSTAL. GENERAL. AGENCEMT AMENAGEMNT CONSTRUCT°</u>				
2135	Petit matériel	2 828,00 €			
<u>2158</u>	<u>Autres installations, matériel et outillages techniques</u>				
2158	Radiateur	400,00 €			
	<b>235 - REHABILITATION EGLISE</b>				
	<b>SOLDE DISPONIBLE</b>	<b>145 160,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<u>2031</u>	<u>FRAIS D' ETUDES</u>				
2031	Etude	5 160,00 €			
<u>2135</u>	<u>INSTAL. GENERAL. AGENCEMT AMENAGEMNT CONSTRUCT°</u>				
2135	Echaffaudage+Clocher Eglise	140 000,00 €			
	<b>236-travaux salle des fêtes</b>				
	<b>SOLDE DISPONIBLE</b>	<b>20,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 319,00 €</b>
<u>2031</u>	<u>FRAIS D' ETUDES</u>				
2031	Etude mont criquet	20,00 €			
	<b>240 - PLU</b>				
	<b>SOLDE DISPONIBLE</b>	<b>3 597,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 597,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<u>2031</u>	<u>FRAIS D'ETUDE</u>				
2031	Solde	3 597,00 €		3 597,00 €	
	<b>241 - REORGANISATION CIMETIERE</b>				
	<b>SOLDE DISPONIBLE</b>	<b>48 908,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 160,00 €</b>	<b>17 040,00 €</b>
<u>2121</u>	<u>PLANTATION ARBRES ET ARBUSTES</u>				
2121	Paysagement vivaces doudeville + subvention 9333€	16 000,00 €			
<u>2135</u>	<u>INSTAL. GENERAL. AGENCEMT AMENAGEMNT CONSTRUCT°</u>				
2135	Identification Colombarium	168,00 €			
2135	Branchement robinet	600,00 €			
2135	Branchement amont/aval	5 160,00 €		5 160,00 €	
<u>2151</u>	<u>Réseaux de voirie</u>				
2151	Caniveau	3 600,00 €			
<u>2312</u>	<u>Agencements et aménagements de terrains</u>				
2312	Colombarium	5 880,00 €			
<u>2313</u>	<u>Immobilisations corporelles en cours</u>				
2313	2°tranche de relevage	17 500,00 €			

	<b>242 - REHABILITATION EGLISE VAUTUIT</b>				
	<b>SOLDE DISPONIBLE</b>	<b>200,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<u>2135</u>	<u>INSTAL. GENERAL. AGENCEMT AMENAGEMNT CONSTRUCT°</u>				
2135	Portail cimetièrre	200,00 €			
	<b>245 - MATERIEL RESTAURANT SCOLAIRE</b>				
	<b>SOLDE DISPONIBLE</b>	<b>6 795,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<u>2188</u>	<u>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>				
2188	Cellule de refroidissement	3 565,00 €			
2188	Frigo / Lave vaisselle	3 230,00 €			
	<b>246 - RENOVATION STADE TRIBUNE</b>				
	<b>SOLDE DISPONIBLE</b>	<b>3 645,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>94,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<u>2128</u>	<u>AGENCEMT AMENAGEMNT TERRAIN</u>				
2128	Cloture 1	475,00 €			
2128	Cloture 2	316,00 €			
<u>2158</u>	<u>Autres installations, matériel et outillages techniques</u>				
2158	Réservoir chasse d'eau	94,00 €		94,00 €	
<u>2188</u>	<u>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>				
2188	But mobil *1	2 760,00 €			
	<b>250 - MATERIEL FETES ET CEREMONIES</b>				
	<b>SOLDE DISPONIBLE</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 026,20 €</b>
<u>21578</u>	<u>AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES DE VOIRIES</u>				
21578	Achat déco+aménagement chalets	3 000,00 €			
	<b>252 - SIGNALÉTIQUE</b>				
	<b>SOLDE DISPONIBLE</b>	<b>15 069,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<u>2031</u>	<u>Frais d'étude</u>				
2031	Frais d'étude	9 500,00 €			
<u>2135</u>	<u>INSTAL. GENERAL. AGENCEMT AMENAGEMNT CONSTRUCT°</u>				
2135	Signalétique commerçante facture	649,00 €			
<u>2152</u>	<u>Installations de voirie</u>				
2152	Crayon école	1 270,00 €			
2152	Rue du Fourneau + route de seltot	3 150,00 €			
2152	Panneaux travaux	500,00 €			
	<b>254 - JARDIN PARTAGÉ</b>				
	<b>SOLDE DISPONIBLE</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<u>2158</u>	<u>Autres installations, matériel et outillages techniques</u>				
2158	Jardin partagé(tondeuse+débroussailleuse)	24 361,00 €			
<u>2181</u>	<u>Installat° gén. Agencemt et aménagemt divers</u>				
2181	Table jardinage	639,00 €			
	<b>255 - CENTRE DE LOISIRS</b>				
	<b>SOLDE DISPONIBLE</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<u>2135</u>	<u>INSTAL. GENERAL. AGENCEMT AMENAGEMNT CONSTRUCT°</u>				
2135	Petit matériel	1 000,00 €			
	<b>262 - Cavités</b>				
	<b>SOLDE DISPONIBLE</b>	<b>54 348,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 680,48 €</b>
<u>2031</u>	<u>Frais d'études</u>				
2031	Etude	17 020,00 €			
<u>2318</u>	<u>Autres immobilisations corporelles en cours</u>				
2318	Complement	37 328,00 €			

	263 Maison médicale - Résidence Logi'Séniors				
	<b>SOLDE DISPONIBLE</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
2031	<i>Frais d'études</i>				
2031	Etude - Géomètre	3 000,00 €			
	264 Défense incendie				
	<b>SOLDE DISPONIBLE</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
21568	<i>Matériel et outillage d'incendie et de défense civile</i>				
21568	Poteaux incendie	8 000,00 €			
	265 Extension électrique				
	<b>SOLDE DISPONIBLE</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
21538	<i>Installations, matériel et outillage techniques</i>				
21538	Extension réseaux au droit des parcelles	6 000,00 €			
	266 Réalisation abri bus				
	<b>SOLDE DISPONIBLE</b>	<b>2 660,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
2313	<i>Construction</i>				
2313	Dalle béton + matériaux	2 660,00 €			
	<b>TOTAUX</b>	<b>614 244,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 781,00 €</b>	<b>65 235,38 €</b>
	<b>Chapitre 020 - Dépenses imprévues</b>	<b>70 000,00 €</b>			
	<b>BUDGET PREVISIONNEL ET DEPENSES ENGAGEES 2018</b>	<b>684 244,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		
	<b>Montant du budget prévisionnel + RAR + chapitre 020</b>	<b>749 479,38 €</b>			

## ➤ Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00.

### Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Mme Ficet s'étonne du montant affecté au programme Jardin partagé car vu la taille du terrain, l'achat de tondeuse et débroussailleuse pour 24.000 € est surprenant. M. Malandrin répond qu'il n'y a pas que ça, il y a également une serre, des bacs, un abri, des tables, etc.

Présents : 19

Exprimés : 21

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 5

Les membres du Conseil Municipal par 16 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) valident le compte-rendu de la Commission des Travaux et de l'Environnement du 04 avril 2018.

## 7) FISCALISATION DES SYNDICATS :

### A) SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS

Nous avons reçu le montant prévisionnel de notre participation pour l'exercice 2018 au Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, Saint Valery, Veulettes qui s'élève à 5.193,15 euros.

Le Conseil Municipal doit choisir l'option retenue entre la fiscalisation de la participation ou l'inscription au budget primitif communal 2018.

**Proposition de délibération :**

Suite à la réception en mairie de la délibération du Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, Saint Valery, Veulettes en date du 12 mars 2018, répartissant entre les communes adhérentes la charge qui leur incombe et fixant le montant de la contribution à fiscaliser pour chacune d'elles, les membres du Conseil Municipal décident de fiscaliser / d'inscrire au budget primitif communal 2018 la participation au Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, Saint Valery, Veulettes pour un montant de 5.193,15 euros.

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 19**

**Exprimés : 21**

**Pour : 21**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Suite à la réception en mairie de la délibération du Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, Saint Valery, Veulettes en date du 12 mars 2018, répartissant entre les communes adhérentes la charge qui leur incombe et fixant le montant de la contribution à fiscaliser pour chacune d'elles, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de fiscaliser la participation au Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, Saint Valery, Veulettes pour un montant de 5.193,15 euros.**

**B) SIVOSSE DE LA REGION DE DOUDEVILLE**

Nous avons reçu le montant prévisionnel de notre participation pour l'exercice 2018 au Syndicat intercommunal à vocations scolaire, sportive et socio-éducative de la région de Doudeville qui s'élève 83.165,01 euros.

Le Conseil Municipal doit choisir l'option retenue entre la fiscalisation de la participation ou l'inscription au budget primitif communal 2018.

**Proposition de délibération :**

Suite à la réception en mairie du montant prévisionnel répartissant entre les communes adhérentes la charge qui leur incombe et fixant le montant de la contribution à fiscaliser pour chacune d'elles, les membres du Conseil Municipal décident de fiscaliser / d'inscrire au budget primitif communal 2018 la participation au SIVOSSE pour un montant de 83.165,01 euros.

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 19**

**Exprimés : 21**

**Pour : 21**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Suite à la réception en mairie du montant prévisionnel répartissant entre les communes adhérentes la charge qui leur incombe et fixant le montant de la contribution à fiscaliser pour chacune d'elles, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de fiscaliser la participation au SIVOSSE pour un montant de 83.165,01 euros.**

## 8) BUDGETS 2017 – ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS :

Monsieur le Maire quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote. Au préalable, M. Malandrin nomme M. Fortin à la Présidence.

### A) PRESENTATION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET VILLE :

#### a) SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	CA 2017	CA 2016	CA 2015
011	Charges à caractère général	522 118.99	608 179.41	654 183.85
012	Charges de personnel	1 466 247.28	1 473 844.61	1 468 574.27
014	Atténuation de produits			
65	Autres charges de gestion courante	353 617.77	282 513.14	287 217.87
66	Charges financières	51 887.09	53 555.87	44 639.60
67	Charges exceptionnelles	66.92	6 943.14	457
68	Dotations aux provisions		1 012.31	
042	Opération de transfert entre sections	7 629.34	82 135.71	
<b>Total</b>	<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 401 567.39</b>	<b>2 508 184.19</b>	<b>2 455 072.59</b>

##### Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	CA 2017	CA 2016	CA 2015
013	Atténuation de charges	114 372,62	98 983.21	146 882.88
70	Produits des services domaniaux	398 275,71	142 258.48	101 373.92
73	Impôts et taxes	1 222 590,22	1 214 407.69	1 212 408.10
74	Dotations subventions participation	1 003 502,24	976 024.47	1 216 337.72
75	Autres produits de gestion courante	66 909,99	56 867.14	63 925.50
76	Produits financiers	4,28	2.62	
77	Produits exceptionnels	6 673,02	28 149.23	11 555.27
042	Opération de transfert entre sections	26 818,73	90 130.71	44 471.56
<b>Total</b>	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>2 839 146,81</b>	<b>2 606 823.55</b>	<b>2 796 954.95</b>

#### b) SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes par programme, en 2017, sont les suivantes :

##### Dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé	CA 2017
21	Immobilisations Corporelles	232 316,36
23	Immobilisations en cours	171 119,74
16	Remboursement en capital des emprunts	159 602,44
20	Immobilisations incorporelles	10 265,19
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 818,73
<b>Total</b>		<b>600 122,46</b>

##### Recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé	CA 2017
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 629,34
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	193 177,12

13	Subventions d'investissement	48 325,77
10222	FCTVA	23 598,28
10226	TA	9 833,90
16	Emprunts	265 104,96
<b>Total</b>		<b>547 669,37</b>

### **ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017– BUDGET VILLE :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2121-31 et L 2343-1 et 2,

Vu le code des Communes et notamment les articles R 241-1 à R 241-15, R 2416-16 à R 2416-33,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2017 approuvant le budget primitif de l'exercice 2017,

Vu, les délibérations du Conseil Municipal approuvant les décisions modificatives relatives à l'exercice 2017,

Conformément à l'article 2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Jacques FORTIN,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jacques FORTIN sur les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte administratif du budget ville 2017, arrêté comme présenté plus haut dans la délibération.

### **Vote du Conseil Municipal :**

**Mme Ficet s'étonne de l'augmentation importante du chapitre 70. Mme Guenoux répond que c'est en raison des frais de fonctionnement des écoles. M. Orange demande à quoi correspond le chapitre 040. Mme Guenoux répond qu'il s'agit des travaux en régie. M. Perche fait remarquer que les charges de personnel sont en augmentation de 2%. Mme Guenoux répond que c'est en raison du rachat de points retraites de quelques agents (dossiers anciens). Mme Ficet regrette de ne pas avoir le détail des écritures comme par le passé. M. Orange demande quelles sont les économies réalisées sur l'éclairage public. M. Fortin répond que c'est encore difficile de répondre précisément mais c'est de l'ordre de 1500 à 2000 €. M. Orange demande pourquoi le chapitre 65 a augmenté autant. Mme Guenoux répond que c'est dû à une participation communale de 108.000 euros pour des travaux. M. Perche dit qu'il y a du personnel en moins mais que l'on dépense toujours autant. Concernant les taux d'imposition, M. Perche dit qu'il s'est abstenu mais qu'il aurait dû voter contre car les recettes de fonctionnement sont en augmentation alors qu'on ne baisse pas les impôts. Les taux d'imposition auraient pu baisser vu que la dette se réduit. M. Fortin répond que cela dépend sur quelle année on se base. M. Perche répond que sur le total, il y a une augmentation.**

**Présents : 18**

**Exprimés : 20**

**Pour : 14**

**Contre : 4**

**Abstentions : 2**

**Les membres du Conseil Municipal par 14 voix pour, 4 contre (Mmes Ficet et Leclerc et MM. Perche et Orange) et 2 abstentions (MM. Mérit et Durécu) adoptent le Compte administratif du budget Ville 2017 arrêté comme présenté plus haut dans la délibération.**

### **B) PRESENTATION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET CENTRE DE TRI :**

#### **a) SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	CA 2017
011	Charges à caractère général	9 022.00
66	Charges financières	992.79
68	Dotations aux provisions	33.120,00
<b>Total</b>	<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>43 134.79</b>

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	CA 2017
75	Autres produits de gestion courante	40 958.00
<b>Total</b>	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>40 958.00</b>

#### **b) SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses et les recettes par programme, en 2017, sont les suivantes :

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé	CA 2017
16	Remboursement en capital des emprunts	13 134.74
<b>Total</b>		<b>13 134.74</b>

Recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé	CA 2017
16	Emprunts	0
<b>Total</b>		<b>0</b>

#### **ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET CENTRE DE TRI :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2121-31 et L 2343-1 et 2, et L 2343-1 et 2,

Vu le code des Communes et notamment les articles R 241-1 à R 241-15, R 2416-16 à R 2416-33,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2017 approuvant le budget primitif de l'exercice 2017,

Vu, les délibérations du Conseil Municipal approuvant les décisions modificatives relatives à l'exercice 2017,

Conformément à l'article 2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Jacques Fortin,

Conformément à l'article 2121-14 du CGCT,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jacques Fortin sur les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte administratif du budget du Centre de Tri 2017 arrêté comme présenté plus haut dans la délibération.

#### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 18**

**Exprimés : 20**

Pour : 20  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité adoptent le Compte administratif du budget Centre de Tri 2017 arrêté comme présenté plus haut dans la délibération.

#### **9) BUDGET VILLE 2017 – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION - AFFECTATION DU RESULTAT :**

Monsieur le Maire rejoint l'assemblée et prend part au vote.

#### **A) ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET VILLE :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, et L 2343-1 et 2,  
Vu le code des Communes et notamment les articles R 241-1 à R 241-15, R 2416-16 à R 2416-33,  
Conformément à l'article 2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par M. le Trésorier Municipal et que le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2017 est conforme au compte administratif de la commune, **pour les écritures concernant l'année 2017.**

Par contre, en ce qui concerne le compte de gestion, les résultats de clôture de l'année 2004 sont différents de ceux votés sur l'exercice précédent. Le compte de gestion et le compte administratif n'ont pas les mêmes résultats de clôture pour 2004.

#### **Vote du Conseil Municipal :**

Présents : 19  
Exprimés : 21  
Pour : 16  
Contre : 4  
Abstentions : 1

Les membres du Conseil Municipal par 16 voix pour, 4 contre (Mmes Ficet et Leclerc et MM. Perche et Orange) et 1 abstention (M. Durécu) approuvent le Compte de gestion du budget ville 2017.

#### **B) PRESENTATION ET AFFECTATION DU RESULTAT 2017 - BUDGET VILLE :**

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2017 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté	487.481,03€
Ou Déficit de fonctionnement reporté	0,00 €
Excédent de fonctionnement 2017	438.934,76 €
Ou Déficit de fonctionnement 2017	0,00 €
<b>Total Excédent de fonctionnement</b>	<b>926.415,79 €</b>
<b>Ou Total Déficit de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>

Excédent d'investissement reporté	0,00 €
Ou Déficit d'investissement reporté	108.124,20 €
<b>DIFFERENCE ENTRE CA ET CG DEPUIS 2004</b>	<b>85.441,36 €</b>

Excédent d'investissement 2017	0,00 €
Ou Déficit d'investissement 2017	75.765,98 €
<b>Total Excédent d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Ou Total Déficit d'investissement</b>	<b>75.765,98 €</b>

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2017 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées	65.235,38 €
Recettes d'investissement reportées	0,00 €
<b>Solde positif</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Ou solde négatif</b>	<b>65.235,38 €</b>

Considérant par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser)

<b>Besoin d'autofinancement</b>	<b>141.001,36 €</b>
---------------------------------	---------------------

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068)</b>	<b>141.001,36 €</b>
<b>Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)</b>	<b>785.414,43 €</b>
<b>Ou Report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépenses)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses)</b>	<b>75.765,98 €</b>

#### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 19**

**Exprimés : 21**

**Pour : 16**

**Contre : 4**

**Abstentions : 1**

**Les membres du Conseil Municipal par 16 voix pour, 4 contre (Mmes Ficet et Leclerc et MM. Perche et Orange) et 1 abstention (M. Durécu) décident d'affecter le résultat du budget ville 2017 comme présenté plus haut dans la délibération.**

#### **10) BUDGET ANNEXE CENTRE DE TRI 2017 – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION - AFFECTATION DU RESULTAT :**

##### **A) ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET CENTRE DE TRI :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, et L 2343-1 et 2,

Vu le code des Communes et notamment les articles R 241-1 à R 241-15, R 2416-16 à R 2416-33,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2017 approuvant le budget primitif de l'exercice 2017,

Vu, les délibérations du Conseil Municipal approuvant les décisions modificatives relatives à l'exercice 2017,

Conformément à l'article 2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par Monsieur le Trésorier Municipal et que le compte de gestion du budget centre de tri pour l'exercice 2017 est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant que le compte de gestion du budget Centre de tri de l'exercice 2017 a été transmis avant le 1<sup>er</sup> juin 2018, et que les écritures du compte administratif du budget Centre de Tri 2017 passées par l'ordonnateur sont conformes au compte de gestion 2017 établi par le receveur.

**Vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 19**

**Exprimés : 21**

**Pour : 21**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, approuvent le Compte de gestion du budget Centre de tri 2017.**

**B) PRESENTATION ET AFFECTATION DU RESULTAT 2017 – BUDGET CENTRE DE TRI :**

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2017 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté	6.539,59 €
Ou Déficit de fonctionnement reporté	0,00 €
Excédent de fonctionnement 2017	30.943,21 €
Ou Déficit de fonctionnement 2017	0,00 €
<b>Total Excédent de fonctionnement</b>	<b>37.482,80 €</b>
<b>Ou Total Déficit de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>

Excédent d'investissement reporté	156.708,82 €
Ou Déficit d'investissement reporté	0,00 €
Excédent d'investissement 2017	0,00 €
Ou Déficit d'investissement 2017	13.134,74€
<b>Total Excédent d'investissement</b>	<b>143.574,08€</b>
<b>Ou Total Déficit d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2017 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées	0,00 €
Recettes d'investissement reportées	0,00 €
<b>Solde positif</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Ou solde négatif</b>	<b>0,00 €</b>

Considérant par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser)

<b>Besoin d'autofinancement</b>	<b>0,00 €</b>
---------------------------------	---------------

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068)	0,00 €
Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)	37.482,80 €
Ou Report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépenses)	0,00 €
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	143.574,08 €
Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses)	0,00 €

### Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 19

Exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident d'affecter le résultat du budget Centre de tri 2017 comme présenté plus haut dans la délibération.

### 10) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF VILLE 2018 :

#### A) SUBVENTIONS COMMUNALES 2018 - ARTICLE 6574 :

Le montant total des subventions communales est de **148.782,80 €**.

De plus, il y a lieu de prévoir le versement de la subvention d'équilibre au CCAS pour le budget primitif 2018 de 33.500,00 euros, somme inscrite au Budget Primitif du CCAS, imputée à l'article 657362 du budget primitif de la Ville.

	Subventions 2016	Subventions 2017	Subventions 2018
<b>ECOLE SAINTE MARIE</b>	Nbre de primaires : 28 28 x 1 004,95 € = 28 138,60 €  Nbre maternelles : 11 11 x 1 205,79 € = 13 263,69 €  Montant Subv : 41 402,29€	Nbre de primaires : 25 25 x 945,31 € = 23.632,75 €  Nbre maternelles : 20 20 x 1 496,44 € = 29.928,80 €  Montant Subv : <u>53.561,55 €</u>	Nbre de primaires : 32 32 x 792,68 € = 25.365,76 €  Nbre maternelles : 29 29 x 1 448,93 € = 42.018,97 €  Montant Subv : <u>67.384,73 €</u>
<b>CLASSE DECOUVERTE Ecole Breton</b>	125 x 35,50 €  4.437,50 €	117x36 €  <u>4.212 €</u>	126x36 €  <u>4.536 €</u>
<b>CLASSE DECOUVERTE Ecole Mensire</b>			
<b>CLASSE DECOUVERTE Ecole St Marie</b>	28 x 35,50 €  994,00 €		
<b>COOP.</b>	Voyages + sortie cult  140 x 12,30 €		

<b>ECOLE MATERNELLE</b>	1 722.00 €  Fêtes de Noël  140 x 9.50 € 1 330.00 €  3 052.00 €		
<b>COOP. ECOLE ELEMENTAIRE</b>	Voyages + Sortie cult  241 x 12.30 € 2 964.30 €  Fêtes de Noël  241 x 9.50 € 2 289.50 €  5 253.80 €		

VIE SCOLAIRE : 4.536 €

ECOLE STE MARIE : 67.384,73 €

ASSOCIATIONS & ORGANISMES DIVERS : 56.118,07 €

ASSOCIATIONS SPORTIVES : 20.744,00 €

**TOTAL : 148.782,80 €**

#### Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. Perche demande pourquoi donne-t-on autant à l'école Ste Marie. Mme Guenoux répond que c'est la loi qui impose de verser une contribution communale aux écoles privées conventionnées en fonction du nombre d'élèves doudevillais inscrits. M. Perche s'interroge sur l'augmentation importante du nombre d'élèves par rapport à 2016 notamment concernant les maternelles. Mme Guenoux répond que cela représente un effort important pour la commune.

Présents : 19

Exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité valident les montants des subventions communales 2018.

#### B) CONTRIBUTIONS DIRECTES 2018 :

	BASES PREVISIONNELLES IMPOSITION 2018	TAUX 2018	TAUX 2017	PRODUIT FISCAL ATTENDU 2018
TAXE HABITATION	2 220 000	17,07	17,07	378 954
TAXE FONCIERE(BATI)	1 877 000	26,94	26,94	505 664
TAXE FONCIERE (NON BATI)	100 900	61,83	61,83	62 386

CFE	259 400	16,60	16,60	43 060
<b>PRODUIT FISCAL</b>				<b>990 064</b>

Maintien de l'abattement général à la base sur la taxe d'habitation de 5%.

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Présents : 19  
 Exprimés : 21  
 Pour : 16  
 Contre : 1  
 Abstentions : 4

Les membres du Conseil Municipal par 16 voix pour, 1 contre (M. Perche) et 4 abstentions (M. Durécu, Mme Ficet, M. Orange et Mme Leclerc) valident les contributions directes 2018.

**C) PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 :**

Le budget primitif 2018 de la Commune s'équilibre en recettes et dépenses d'exploitation à un montant de **3.334.511,43 euros**.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de **1.155.780,66 euros**.

Les dépenses et les recettes par programme, en 2018, sont les suivantes :

N° du programme	Libellé	Dépenses	Recettes
130	Travaux bâtiments communaux	87.303,00	
131	Matériel mairie	19.915,00	
133	Acquisition matériel voirie	5.000,00	
134	Matériel et travaux écoles	4.000,00	
137	Eclairage public	97.393,00	
209	Aménagement espaces verts	5.000,00	
215	Matériel espaces verts	23.900,00	
225	Réfection voiries	42.103,00	
232	Bâtiment services techniques	3.228,00	
235	Réhabilitation église	141.160,00	
236	Salle des fêtes Mont Criquet	20,00	
240	PLU	3.597,00	
241	Réorganisation cimetières	48.908,00	
242	Réhabilitation église de Vautuit	200,00	
245	Matériel restaurant scolaire	6.795,00	
246	Rénovation stade tribune	3.645,00	
250	Matériel fêtes et cérémonies	3.000,00	
252	Signalétique	15.069,00	
254	Jardin partagé	25.000,00	
255	Centre de loisirs	1.000,00	
262	Cavités Souterraines	54.348,00	
263	Maison médicale / Résidence Logi'Séniors	3.000,00	
264	Défense incendie	8.000,00	

265	Extension électrique	6.000,00	
266	Réalisation abri bus	2.660,00	
<b>Total programmes d'investissement</b>		<b>614.244,00</b>	
Restes à réaliser		65.235,38	
Opérations d'ordre		109.535,30	89.535,30
Dépenses imprévues		70.000,00	
Solde d'exécution reporté		75.765,98	
Capital des emprunts		221.000,00	
<b>Total des recettes emprunt</b>			<b>109.397,00</b>
Recettes propres – FCTVA - TA			168.896,95
Excédents fonct. Capitalisés 1068			141.001,36
Virement section fonctionnement			587.420,05
Amortissement – Cession éléments d'actif			7.630,00
Subventions d'équipement			51.900,00
<b>TOTAUX</b>		<b>1.155.780,66</b>	<b>1.155.780,66</b>

**Les recettes et les dépenses d'exploitation se présentent ainsi :**

**Dépenses d'exploitation :**

Chapitre	Libellé	Budget 2018
023	Virement à la section d'investissement	587.420,05
011	Charges à caractère général	712.099,00
012	Charges de Personnel	1.455.222,00
014	Atténuations de produits	1.000,00
022	Dépenses imprévues	173.516,58
65	Autres charges de gestion courante	308.923,80
66	Charges financières	55.500,00
67	Charges exceptionnelles	33.200,00
042	Opérations d'ordre	7.630,00

<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>3.334.511,43</b>
---	---------------------

**Recettes d'exploitation :**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget 2018</b>
002	Excédent d'exploitation reporté	785.414,43
013	Atténuations de charges	25.000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20.000,00
70	Produits des services domaniaux	162.050,00
73	Impôts et Taxes	1.223.921,00
74	Dotations subventions participations	1.013.609,00
75	Autres produits de gestion courante	103.500,00
76	Produits financiers	4,00
77	Produits exceptionnels	0
78	Reprise sur provisions	1.013,00
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>3.334.511,43</b>

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Mme Ficet fait la même remarque que pour le compte administratif, il n'y a pas de détail. Mme Guenoux répond que le détail a été donné aux participants de la Commission finances. Mme Ficet s'interroge sur ce fait. M. Perche dit que le budget est équilibré mais 173.516,58 € de dépenses imprévues, c'est un bel imprévu. Mme Guenoux répond qu'on ne dépasse pas les 7,5 % autorisés. M. Orange demande si les 109.535,30 € correspondent à l'emprunt du SDE. Mme Guenoux répond par l'affirmative. M. Durécu fait une remarque à propos de l'emprunt prévu pour les travaux du préau et des sanitaires de l'école ainsi que l'église, pourquoi ne pas faire les travaux ? M. Malandrin répond qu'en l'absence de subvention en 2017, ces opérations ont été annulées et représentées en 2018. M. Durécu répond que pourtant l'emprunt a été attribué. M. Malandrin répond que les subventions ont été demandées cette année, en espérant avoir une réponse positive. M. Durécu demande quand aurons-nous la réponse ? M. Malandrin répond d'ici un mois ou deux. Mme Ficet fait remarquer que l'état des emprunts a déjà été demandé par M. Perche mais il n'a pas été communiqué à ce jour.

Présents : 19  
 Exprimés : 21  
 Pour : 16  
 Contre : 4  
 Abstentions : 1

Les membres du Conseil Municipal, par 16 voix pour et 4 contre (M. Perche, Mme Ficet, M. Orange et Mme Leclerc) et 1 abstention (M. Durécu) adoptent le budget primitif 2018 de la Commune.

### **11) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE CENTRE DE TRI 2018 :**

Le budget primitif annexe Centre de tri 2018 s'équilibre en recettes et dépenses d'exploitation pour un montant de **110 803.00 euros**.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de **143 574.08 euros**.

#### **Dépenses d'exploitation :**

<b>Articles</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget 2018</b>
605	Achat de matériel, équipements et travaux	15 000.00
61558	Autres biens immobiliers	1 000.00
6161	Multirisque	650.00
658	Charges diverses de gestion courante	33.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 000.00
63512	Taxes foncières	9 000.00
6522	Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal	50 000.00
6541	Créances admises en non-valeur	33 120.00
<b>Total</b>		<b>110 803.00</b>

#### **Recettes d'exploitation :**

<b>Articles</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget 2018</b>
002	Excédent d'exploitation reporté	37 482.80
752	Revenus des immeubles	31 200.00
758	Produits divers de gestion courante	9 000.20
7817	Reprise sur provisions pour dépr. Actifs circulants	33 120.00
<b>Total</b>		<b>110 803.00</b>

#### **Dépenses et recettes d'investissement :**

<b>Articles</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget 2018</b>
1641	Emprunts	14 000.92
2315	Inst. Matériel & Outil. Tech.	129 573.16
<b>Total</b>		<b>143 574.08</b>

<b>Articles</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget 2018</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissements	143 574.08
<b>Total</b>		<b>143 574.08</b>

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

M. Mérit demande ce que représentent les 129.573,16 € en 2315. Mme Guenoux répond que c'est une écriture permettant d'équilibrer le budget. M. Perche demande si ça se passe bien sur le 752. Mme Guenoux répond que les loyers sont payés.

Présents : 19  
Exprimés : 21  
Pour : 21  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité adoptent le budget primitif annexe Centre de tri 2018.

**12) CREATION DE PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT – BUDGET VILLE 2018 :**

**A) PROGRAMME 265 – EXTENSION ELECTRIQUE**

Des investissements doivent être faits pour étendre le réseau électrique. Il est donc nécessaire de créer un nouveau programme d'investissement intitulé «EXTENSION ELECTRIQUE». Les membres du Conseil Municipal doivent autoriser la création du programme suivant : PROGRAMME 265 – EXTENSION ELECTRIQUE.

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Présents : 19  
Exprimés : 21  
Pour : 21  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité autorisent la création du programme suivant : PROGRAMME 265 – EXTENSION ELECTRIQUE.

**B) PROGRAMME 266 – REALISATION ABRI BUS**

Des investissements doivent être faits pour la réalisation d'un abri bus au croisement du CD20, Hameau de Bosc Malterre. Il est donc nécessaire de créer un nouveau programme d'investissement intitulé «REALISATION ABRI BUS». Les membres du Conseil Municipal doivent autoriser la création du programme suivant : PROGRAMME 266 – REALISATION ABRI BUS.

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Présents : 19  
Exprimés : 21  
Pour : 21  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité autorisent la création du programme suivant : PROGRAMME 266 – REALISATION ABRI BUS.

**14) QUESTIONS DIVERSES :**

Mme Leclerc informe qu'elle n'a pas reçu le mail de convocation.

M. Orange informe qu'à Seltot, il y a un énorme trou dans la chaussée au niveau de chez M. Planchon. M. Durécu dit qu'il semblerait qu'au niveau de La Poste, certaines communes rattachées à Yvetot seraient décentralisées vers Yerville ou Caudebec. Est-ce que le Maire a été consulté ? M. Malandrin répond que non, il n'a pas été informé.

M. Orange demande où en est-on à l'école de musique. M. Malandrin répond que l'école fonctionne, il y a 2 nouveaux professeurs qui assurent les cours jusqu'à la fin de l'année scolaire. M. Harel assure les cours de formation musicale et l'orchestre et M. Gervais assure les cours de trompette à Yerville. M. François-Emmanuel PATON assure la direction administrative jusqu'à la fin de l'année. M. Malandrin informe que M. Tabesse a été reçu pour lui signifier ses fautes et qu'un courrier va lui être envoyé très prochainement. M. Durécu demande s'il en est de même à l'école élémentaire. M. Malandrin répond que M. Tabesse est maintenu à l'école pour l'instant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.